



Marché du cannabis ÉTAT DE LA SITUATION

PAR FRÉDÉRIK MARTEL, CONSEILLER TECHNIQUE EN ENTREPRENEURIAT, CDEPNQL

La marijuana à des fins récréatives sera légale d'ici la fin 2018. Plusieurs se demandent, avec raison, à quoi ressemblera ce nouveau marché. Nous vous proposons donc un petit tour d'horizon des informations disponibles actuellement. Il est à noter que rien n'est confirmé tant que les projets de lois provincial et fédéral ne seront pas définitivement adoptés.

Photo : Rick Proctor sur Unsplash



Selon l'estimation de Statistique Canada, les Canadiennes et Canadiens ont dépensé plus de 5.7 milliards de dollars en cannabis en 2017, soit environ 770 000 kg. Des dépenses répertoriées, 90 % l'auraient été fait à des fins récréatives, ce marché représenterait donc environ 5.13 milliards de dollars. Il est important ici de distinguer le cannabis à des fins récréatives et celui à des fins médicales. Le cannabis à des fins médicales est légal depuis 2001 tandis que celui à des fins récréatives ne l'est pas encore. Les données présentées sont donc basées sur des estimations et hypothèses puisque les ventes illicites ne peuvent pas être mesurées directement. Néanmoins, on peut conclure de ces données qu'il y a un réel potentiel économique au niveau de la production et de la transformation du cannabis à des fins récréatives, et ce, aussitôt qu'il sera légal.

C'est le projet de loi fédéral C-45 qui légalisera la marijuana au Canada. Celui-ci encadrera, entre autres choses, sa production et sa transformation. Ce sont les provinces qui seront responsables d'en encadrer la distribution sur leur territoire. Pour devenir producteur de cannabis, il faut obtenir une licence auprès de Santé

Canada. Au moment d'écrire ces lignes, il y avait 101 producteurs autorisés au Canada, dont seulement 6 au Québec. La majorité des producteurs se retrouvent en Ontario (55) et en Colombie-Britannique (22).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS

Au Québec, le modèle retenu pour la distribution et la vente au détail du cannabis récréatif est un monopole d'état qui sera géré par la Société québécoise du cannabis (SQDC), une filiale de la SAQ. Il est prévu qu'une vingtaine de points de vente seront ouverts dès l'entrée en vigueur de la légalisation, parallèlement au lancement d'un site de vente en ligne. Après trois ans, on prévoit une centaine de succursales ouvertes. Un minimum d'approvisionnement a déjà été sécurisé par la SAQ pour les trois premières années auprès de six producteurs canadiens et québécois. Pour la première année, on parle d'une quantité totale de 62 000 kg.

PRODUITS COMESTIBLES

Selon le projet de loi fédéral, il est prévu que les produits comestibles à base de marijuana soient légalisés 12 mois après l'entrée en vigueur de la loi. Ces produits revêtent un intérêt particulier puisque, selon le professeur Sylvain Charlebois de l'Université de Dalhousie qui a mené un sondage sur la perception des Canadiens et Canadiennes sur la marijuana à des fins récréatives utilisée comme un ingrédient dans les aliments, 93 % des gens favorables à la légalisation se disent prêts à essayer un produit comestible incluant le cannabis dès leur légalisation. On peut facilement penser que les produits

comestibles seront populaires auprès des nouveaux consommateurs qui voudront s'initier au cannabis suite à sa légalisation.

FINANCEMENT

L'industrie du cannabis fait face à plusieurs enjeux, l'un de ceux-ci étant au niveau du financement. Cette industrie demandant beaucoup de capitaux, les institutions financières traditionnelles sont plutôt réticentes à financer les entreprises liées au cannabis. D'ailleurs, Desjardins a complètement fermé la porte à cette industrie pour le moment. La seule grande banque canadienne à y avoir investi de manière significative est la Banque de Montréal. On doit donc se tourner vers le capital de risque pour obtenir du financement, où le coût d'emprunt est généralement plus élevé, ou encore vers des appels publics à l'épargne (marché boursier).

EN CONCLUSION

Le Canada sera le premier pays du G7 à légaliser le cannabis à des fins récréatives. C'est donc une opportunité pour les entreprises d'ici de prendre une longueur d'avance sur la compétition internationale. En effet, plusieurs experts s'entendent pour dire que les entreprises canadiennes seront très bien positionnées lorsque d'autres pays légaliseront le cannabis, autant à des fins médicales que récréatives.

Bref, le marché du cannabis récréatif en est présentement à ses balbutiements et il ne s'agissait ici que d'un bref survol du sujet. Nous en saurons tous davantage quand la légalisation entrera en vigueur. Entre temps, n'hésitez pas à contacter la CDEPNQL pour de plus amples informations.

Sources disponibles sur demande

